

## **VERSPIEREN, SEUL COURTIER EN ASSURANCES, A PROPOSER UNE SOLUTION D'ASSURANCE ADAPTEE POUR LES PROFESSIONNELS DE SECURITE FACE AU RISQUE ATTENTATS**

**Face au risque terroriste accru, les entreprises de sécurité se sont multipliées pour répondre aux nombreuses attentes des donneurs d'ordre. En cas d'attentat, ces sociétés se trouvent en première ligne des recours juridiques, alors que le risque attentat est exclu de tous les contrats de responsabilité professionnelle. Verspieren, unique courtier à disposer d'un département Sécurité depuis plus de 20 ans, remédie à cette situation et propose désormais un contrat RC Pro Attentat aux entreprises de sécurité.**

Aujourd'hui, la France compte plus de 5 000 entreprises de sécurité, un nombre qui ne cessent de croître dans un contexte particulier. Ces entreprises ne disposent pas de couverture spécifique face au risque exponentiel d'attentats. Verspieren, 3<sup>e</sup> courtier de France et leader sur le marché des sociétés de sécurité, avec près de 30% de parts de marché, a mis en place un contrat d'assurance qui protège ces entreprises dans le cas où leur responsabilité serait recherchée suite à un attentat, et en complément du contrat de responsabilité civile habituel.

Verspieren est le seul à proposer actuellement une solution d'assurance de ce type pour les professionnels de sécurité. « *Les assureurs sont toujours un peu frileux lorsqu'il s'agit de se positionner sur un marché où les risques ne sont pas encore bien connus et les précédents plutôt rares. Nous avons choisi de permettre aux professionnels de la sécurité de se prémunir face au risque attentat* », explique Stéphane Letellier, responsable du pôle Gestion au département des Professionnels de la Sécurité, qui estime que 10% de son portefeuille pourrait souscrire à ce contrat en 2018.

### **Les sociétés de sécurité en première ligne**

En cas de risque attentats, les entreprises de sécurité sont en première ligne lorsqu'il s'agit pour les pouvoirs publics, les victimes ou encore les ayants droit des victimes de trouver des sources de dédommagement. Aussi de nombreux recours peuvent venir s'ériger contre les entreprises de sécurité :

- leur responsabilité civile peut être recherchée par l'assureur de la victime de dommages matériels ou par le Fonds de garantie des victimes, s'il est possible de démontrer qu'un manquement a eu lieu dans l'exercice de ses activités ;
- la faute inexcusable de l'employeur peut être soulevée par un des salariés touchés par un attentat sur un site dont il avait la surveillance ;
- la responsabilité civile du commettant du fait de son préposé, auteur d'un attentat ou acte de terrorisme : le commettant a toujours la possibilité de s'exonérer de sa responsabilité s'il prouve que le préposé a agi hors des fonctions auxquelles il était employé, sans autorisation et à des fins étrangères à ses attributions. On peut citer ici le cas de la radicalisation.

**A PROPOS DE VERSPIEREN**

Maison-mère du Groupe Verspieren, Verspieren bénéficie du meilleur des métiers du courtage en assurances, porté par sa famille de 22 entreprises. Grâce aux savoir-faire des 2061 collaborateurs du Groupe, Verspieren crée les synergies nécessaires qui garantissent à ses clients les solutions d'assurance les plus adaptées à leurs enjeux. Sa force collective alliée à la puissance financière du Groupe permet à Verspieren d'apporter à ses clients le meilleur de l'assurance, au meilleur prix, en France et à l'international. En 2016, le Groupe Verspieren a réalisé un chiffre d'affaires de 345 millions d'euros.

**[www.verspieren.com](http://www.verspieren.com) – [www.groupeverspieren.com](http://www.groupeverspieren.com)**

////////////////////////////////////

CONTACTS PRESSE - WE AGENCY

Aymeric Staub 01 44 37 22 18 - [aymeric.staub@we-agency.fr](mailto:aymeric.staub@we-agency.fr)

Elisabeth Pélabon 01 44 37 22 09 - [elisabeth.pelabon@we-agency.fr](mailto:elisabeth.pelabon@we-agency.fr)

////////////////////////////////////